

Madame la Ministre du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion

Paris, le 14 décembre 2020

Madame la ministre,

Notre organisation syndicale a manifesté son opposition à la réforme dite de l'organisation territoriale de l'état dont le principe, imposé sans concertation, ne remplit les objectifs ni d'amélioration du service rendu au public, ni d'amélioration des conditions de travail des agents publics.

La crise sanitaire intervenue au printemps aurait dû permettre aux décideurs de prendre en compte les retours d'expériences sur la capacité du service public, et en particulier de nos services, à adapter ses missions, son organisation et ses pratiques, à cet environnement exceptionnel et non anticipé et au surcroît de sollicitations induit par la demande du public et par les nouveaux dispositifs.

Que ce soit au titre du renseignement du public, du contrôle des entreprises, des dispositifs d'aides aux entreprises et à l'emploi, ou encore de la mise en œuvre de la logistique permettant de s'adapter aux conditions nouvelles de travail, les enseignements de cette expérience inédite auraient dû être tirés.

Bien au contraire, après avoir suspendu la réforme, le premier ministre a décidé de relancer le processus, à marche forcée, et le deuxième confinement n'a fait que renforcer les mauvaises conditions dans lesquelles cette réforme avance.

La parution, il y a quelques jours, du décret de création des DREETS et des DDETS après celui de la création des Secrétariats Généraux Communs vient sceller le sort de nos services.

La première lame de cette restructuration, la mise en place des Secrétariats Généraux Communs (SGC) au 1^{er} janvier 2021 à laquelle les organisations syndicales du ministère du travail et les instances représentatives des agents n'ont pas été associées, concerne une grande partie de nos collègues des services généraux.

Cette première expérience est loin de nous rassurer quant à la capacité de l'administration à gérer de manière cohérente et respectueuse de chacun des agent.es et à contrôler cette opération rendue encore plus complexe par la « deuxième lame » : l'intégration complète des unités départementales dans les DDETS, la création des DREETS et la création de plateformes « Main d'œuvre Étrangère » différées au 1^{er} avril 2020.

En effet, ce ne sont pas moins de 408 agent.es de nos services qui sont visé.es par un transfert au ministère de l'intérieur dans les Secrétariats Généraux Communs.

À moins de 20 jours du 1^{er} janvier 2021, date couperet, les signalements et alertes sont nombreux, tant les modalités dites de pré-positionnement, qui plus est non homogènes d'un site à l'autre, laissent place à l'incertitude et à l'insécurité qui en résulte :

- calendrier non respecté, bousculé, reporté (manifestation patente des difficultés rencontrées par les préfigureur.trices) sans pour autant que la date de basculement ne soit reportée ;

- défaut d'information, ou informations tronquées, sur les conditions d'un éventuel transfert, les statuts possibles et leurs conséquences sur la carrière ;
- pressions exercées sur certain.es agent.es pour les inciter à postuler au SGC avec menaces sur leur avenir au sein du ministère en cas de refus, sans compter les « sollicitations » non prévues de dernière minute ;
- articulation des missions, entre ces SGC et le futur Secrétariat Général des DREETS, non encore déterminée du fait de la différenciation des calendriers de mise en œuvre ;
- des agent.es ciblé.es qui n'ont pas eu d'entretien de « positionnement », d'ailleurs, il est assez significatif que le taux de pré-positionnement des agent.es issu.es des DIRECCTEs ne soit que de 34% (source DGAFP) ;
- incertitudes sur l'avenir à moyen terme des agent.es des équipes informatiques (ESIC) ;
- parfois, demande aux agent.es de cumuler des missions réalisées au sein de la DIRECCTE avec celles du nouveau poste ;
- sur le plan du fonctionnement de nos services après le 1^{er} janvier, le contenu des conventions de délégation de service qui le régiront n'est pas encore arrêté.
- [...]

Cette situation est inacceptable et les conséquences sur les conditions de travail et la santé des agent.es de votre ministère sont particulièrement préoccupantes, elle nous conduit, madame la ministre, à solliciter en urgence un entretien.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations,

P/ Le bureau national de la FSU-Snutefe
La secrétaire nationale,

Brigitte Sènèque

